



Place de la Mairie -26120 MALISSARD

Direction Générale Tél. 04 75 85 22 00

contact.accueil@malissard.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS du CONSEIL  
MUNICIPAL de MALISSARD**  
Nombre de conseillers en exercice : 23  
Date de Convocation : 27 / 02 / 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de Malissard, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire.

**Présent.e.s :** JM VALLA, JM SOUCIET, L. BLANDIN JOUBERT, L. BARRAL, I. BLASSENAC, P. ALBOUSSIÈRE, F. BRES-DUFOUR, E. CHALÉAT, S. DUPRET, Y. ESCOFFIER, C. FERREIRA VALLA, N. FERREIRA, F. GAILLARD, G. JOURDAN, F. ESPOSITO, S. MAITRE.

**Absent ayant donné procuration :** C. COUR à P. ALBOUSSIÈRE, L. JOUD à L. BLANDIN JOUBERT, M. MEITER à F. GAILLARD.

**Absent.e.s :** L. DUSSERT, W. GILHARD, L. ROUVEYROL, E. BARSCZUS.

Pascal ABOUSSIÈRE est nommé en tant que secrétaire de séance.

## **06.2024 BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNÉE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

VU la délibération n°2023-74 du 18 décembre 2023 portant approbation de la nomenclature M57 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

CONSIDÉRANT le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023 adoptés dans la présente séance du conseil municipal ;

VU la délibération n°2024-05 adoptée lors de la même séance décidant d'affecter les résultats comptables 2023 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :**

– **de PRÉCISER** que le budget primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023 au vu du compte de gestion et du compte administratif 2023 et de la délibération d'affectation des résultats adoptée lors de la même séance ;

– **d'ADOPTER** le budget primitif 2024, selon les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	739 070,00 €
012	Charges de personnel	1 250 000,00 €
014	Atténuation de produits	4 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	204 150,00 €
66	Charges financières	38 400,00 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 400,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 218 800,41 €
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>3 534 320,41 €</b>

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	11 300,00 €
70	Produits des services, du domaine	315 200,00 €
73	Impôts et taxes	481 500,00 €
731	Fiscalité locale	1 479 800,00 €
74	Dotations et participations	279 100,00 €
75	Autres produits de gestion courante	12 400,00 €
76	Produits financiers	80 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 901,00 €
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>2 692 201,00 €</b>
	<b>Excédent reporté</b>	<b>2 109 769,29 €</b>
	<b>TOTAL CUMULE DES RECETTES</b>	<b>4 801 970,29 €</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre/ Opération	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	133 700,00 €
20	Immobilisations incorporelles	67 600,00 €
204	Subventions d'équipement versées	89 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	309 300,00 €
012021	Groupe scolaire Louis Pergaud	2 101 657,00 €
032021	Espaces publics	7 500,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 901,00 €
041	Opérations patrimoniales	723 000,00 €
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>3 465 158,00 €</b>
	<b>Dépenses reportées</b>	<b>824 803,46 €</b>
	<b>TOTAL CUMULÉ DES DÉPENSES</b>	<b>4 289 961,46 €</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre/ Opération	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	420 000,00 €
13	Subventions d'investissement	606 410,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	280 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 218 800,41 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 400,00 €
041	Opérations patrimoniales	723 000,00 €
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>3 327 610,41 €</b>
	<b>Recettes reportées</b>	<b>166 232,62 €</b>
	<b>Excédent reporté</b>	<b>796 118,43</b>
	<b>TOTAL CUMULÉ DES RECETTES</b>	<b>4 289 961,46 €</b>

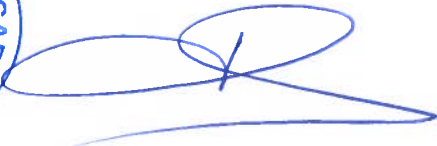
- **d'ADOPTER** dans son ensemble le budget primitif 2024, comme suit :

- Section de fonctionnement :
  - ✓ Dépenses : 3 543 320,41 €
  - ✓ Recettes : 4 801 970,29 €
- Section d'investissement :
  - ✓ Dépenses : 4 289 961,46 €
  - ✓ Recettes : 4 289 961,46 €

Le secrétaire de séance,  
Pascal ABOUSSIÈRE




Le Maire,  
Jean-Marc VALLA



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,

La présente délibération, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).